



Association Loi 1901 enregistrée en préfecture de Meurthe-et-Moselle sous le N° W543003220

Siège Social :
Maison des Associations
385, rue de Verdun
88800 – VITTEL
Présidente : Paquita Madrid
Tél. 06.75.90.49.87
Site : www.salon-vittel.fr
Mail : arteast.vittel@gmail.fr

35^{ème} SALON INTERNATIONAL de PEINTURE et SCULPTURE de VITTEL - 1^{ère} BIENNALE
du vendredi 13 au mardi 24 JUILLET 2018
Palais des Congrès, Avenue Bouloumié 88802 VITTEL

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2018

Sont admis à participer tous les artistes de toute nationalité, professionnels ou amateurs confirmés, dans les disciplines de : peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique. Droits d'entrée **20 €**.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Nous demandons aux artistes ayant déjà exposé à Vittel, **de proposer de nouvelles créations**.
Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du comité et acceptation du jury.

ACCROCHAGE :

- **Les PEINTRES** peuvent présenter : **3** œuvres du 10 au 30 F, ou **2** œuvres du 40 au 50 F, ou **1** œuvre du 60 au 80 F présentée verticalement (largueur maxi 120).

Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide.

L'encadrement doit être sobre : cadre de 5 cm maximum d'épaisseur, cache clous, ou simple baguette.

Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et adresse, ainsi que le titre de l'œuvre.

- **Les SCULPTEURS** peuvent présenter jusqu'à 4 sculptures. Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs, adaptés à leurs œuvres.

CATALOGUE :

Les artistes qui le désirent peuvent publier **1** photo (photo d'une des œuvres exposées au choix), 1/3 de page, dans le catalogue de l'exposition (**30 €**). Dans ce cas, le catalogue leur sera offert.

Fournir une photo de qualité impression (300 DPI) par mail et une photo papier, en mettant votre nom, prénom, pseudo, le titre de l'œuvre et la technique.

ASSURANCE :

Nous assurons les œuvres à AXA ART durant le Salon.

JURY :

Composé de critiques professionnels, jurés de salons nationaux et internationaux, d'artistes reconnus, son jugement est sans appel.

Des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales sont décernées dans chaque catégorie. Le palmarès est annoncé le soir du vernissage où seront remis également, les trois « Grand Prix de la Ville » Or, Argent et Bronze, attribués par la mairie de Vittel.

VENTE :

En cas de vente, **les chèques seront établis directement au nom de l'artiste** qui devra produire factures et certificats d'authenticité.

Les artistes sont invités à faire un don à l'association représentant 10% du produit de la vente.

DEPOT et RETRAIT DES ŒUVRES :

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant le mercredi 24 juillet.

Pour le dépôt et le retrait vous présenterez le BON ci-joint de remise et de retrait. Aucune œuvre ne sera retirée sans ce bon. Les œuvres restant sur place le 25 juillet 2018 **seront considérées comme abandonnées.**

REEXPEDITION :

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres par la poste, **nous donner par avance** un chèque correspondant au coût d'un envoi Colissimo recommandé ainsi que le formulaire Colissimo pré rempli.

IMPORTANT: Lors de la remise des œuvres au salon, prévoir un emballage de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé pour leur réexpédition.

Pour tout renseignement : Paquita MADRID (Présidente) 06.75.90.49.87
 Véronique CHARBONNIER (Trésorière) 07.78.90.04.26
 Gérard BERTRAND (Vice-président) 06.71.37.86.28

DATES à RETENIR

Avant le 15 mai	INSCRIPTION.	Les inscriptions ne seront prises en compte que si <u>elles sont accompagnées du dossier complet</u> : le bulletin d'inscription signé ; - accompagné du ou des chèques en cas de paiement en deux fois ; - ou du justificatif de virement international ; - du chèque et du formulaire Colissimo en cas de réexpédition ; - Des photos <u>papier</u> de 3 de vos œuvres. Mentionnant au dos prénom, nom, (ou pseudo), titre de l'œuvre, technique.
Lundi 2 juillet	Date limite inscription REPAS VERNISSAGE.	Le papier d'inscription au repas sera envoyé dès la réception de votre dossier.
Mardi 10 juillet	DÉPÔT DES ŒUVRES : 9h30 - 12h30 / 14h - 18h.	Palais des Congrès, Avenue Bouloumié 88802 VITTEL <i>(Possibilité de se garer dans le parc face à l'entrée pour décharger).</i> Possibilité de transport par nos soins depuis Paris et retour : Lieu de rendez-vous : Château de Vincennes. Un plan vous sera envoyé. - Lundi 9 juillet 2018 : Enlèvement des œuvres de 9h30 à 11h. - Mercredi 25 juillet 2016 : Récupération des œuvres de 9h30 à 11h.
Jeudi 12 juillet	JURY : 14h / 19h.	
Vendredi 13 juillet	Ouverture du Salon 14h – 19h	Conférence à 15 h.
Samedi 14 juillet	18h : VERNISSAGE et remise des prix 20h : REPAS (sur inscription)	Palais des Congrès de Vittel.
Mercredi 25 juillet	RETRAIT DES ŒUVRES : 9h30 - 12h / 14h - 18h	ATTENTION: fermeture des portes du palais des congrès à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE :

En semaine : de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et 14h à 19h